



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

ARRETE DE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
Article L 2122-22 du CGCT

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu la délibération en date du 07 avril 2014 portant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT notamment pour décider de la conclusion et la révision du louage des choses d'une durée n'excédant pas douze ans,

Vu l'association de loi 1901 « Le Monde des P'tits Loulous », ayant son siège social à Raimbeaucourt, 81, rue Edouard Vaillant déclarée en sous-préfecture de Douai le 08 octobre 2015, publiée au Journal Officiel le 17 octobre 2015, représentée par Mme Cathy Morin, présidente et domiciliée 375, rue Voltaire à Raimbeaucourt,

Vu la demande émanant de cette association en vue de louer les locaux communaux situés 348, rue Jules Ferry à Raimbeaucourt (1^{er} étage) en vue d'y exercer ses activités : Maison d'Assistantes Maternelles,

Considérant qu'il y a lieu d'accéder à cette demande,

ARRETE

SOUS-PREFECTURE DE DOUAI
30 SEP. 2016
ARRIVEE

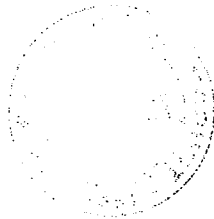
Article 1 : Un bail d'une durée de neuf années est conclu à compter du 1^{er} septembre 2016 avec l'association « Le Monde des P'tits Loulous » en vue de la location à son profit des locaux communaux situés 348, rue Jules Ferry (1^{er} étage) et ce selon un loyer mensuel de 300 euros.

Article 2 : Le Conseil Municipal sera informé de cette décision lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, publié au recueil des actes administratifs de la commune et copie en sera adressée à M. Le Sous-préfet de Douai.

Fait à Raimbeaucourt,
Le 23 août 2016

Le Maire,



Alain MENSION